

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPES

ARTICLE 1. DISPOSITIONS LIMINAIRES :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 30 décembre 2024, à l'ensemble des activités et prestations organisées au sein du Parc France Miniature (ci-après les « Prestations ») et vendues par FRANCE MINIATURE (ci-après le « Vendeur ») aux groupes de clients constitués d'un minimum de 20 personnes physiques payantes (ci-après le(s) « Client(s) »).

Les CGV régissent toute vente de Prestations réalisée :

- Par téléphone auprès du Centre de Contact,
- Au guichet du Parc France Miniature,

Le Vendeur propose aux Clients (i) les Prestations ludo-éducatives et de loisirs sous forme de billetterie simple et combinée, et (ii) tout autre service annexe (restauration, transport, etc.).

Dans le cadre des CGV : le « **Billet** » désigne un titre d'accès, pass, ou abonnement permettant au consommateur d'accéder aux espaces de loisirs de France Miniature à une date ou pendant une période déterminée ; « **Atelier maquettes** » désigne une activité proposée aux groupes scolaires pour réaliser une habitation en volume selon différents modèles et l'âge des enfants, « **Visite guidée** » désigne une visite du Parc France Miniature d'une durée d'une heure effectuée en présence d'un guide de France Miniature, « **Package** » désigne un billet permettant d'effectuer une visite libre ou guidée de France Miniature, couplée à un produit ou une prestation d'un partenaire, les « **Prestations annexes** » désignent les Prestations de restauration, supports de visites payants, bons d'achat boutiques, coupons repas, etc., le « **Bon d'échange** » désigne un titre échangeable contre une ou plusieurs Prestations organisées et vendues par le Vendeur ou organisées par un partenaire et vendue par le Vendeur au nom et pour le compte du partenaire.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU VENDEUR :

Les Prestations objets des présentes, sont organisées et vendues aux consommateurs par :

FRANCE MINIATURE, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 809 300,00 euros,

Siège social : 25 Route du Mesnil – 78 990 Elancourt, France,

Contact : Tél : 01.30.16.16.30; EMAIL : contactgroupe@franceminiature.com

Numéro de TVA intracommunautaire : FR90348677196

Immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Versailles sous le numéro 348 677 196,

Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n° IM078120028, Garantie

financière : Liberty Mutual Insurance Europe SE, société européenne enregistrée au Grand Duché du

Luxembourg sous le numéro 232280, sis rue Léon Laval 5-7, L-3372 Leudelange – Luxembourg,

disposant d'une succursale 42 rue Washington à Paris (75008) , Assureur RCP : Allianz IARD, 1 cours

Michelet, CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, n° de police : 86.351.239

ARTICLE 3. COMMANDE DE PRESTATIONS GROUPES :

Les réservations et commandes des Prestations (ci-après la « Commande ») s'effectuent

- Au Centre de Contact : 25 route du Mesnil, 78 990 Elancourt, tél. : 01 30 16 16 30, e-mail : contactgroupe@franceminiature.com du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00.

Les conditions groupes sont accordées à toute Commande portant sur un minimum de vingt (20) Billets payants.

Les conditions spécifiques liées à chaque catégorie de groupe peuvent être appliquées.

Ainsi,

- un groupe scolaire ou périscolaire, composé obligatoirement d'au moins de 80% d'enfants (entre 3 et 17 ans inclus) pourra bénéficier d'une gratuité adulte par tranche de huit (8) Billets enfant payants (soit 2 gratuités pour un groupe de 20 enfants payants, 3 gratuités pour un groupe de 24 enfants payants, etc.),

- un groupe d'au moins 5 personnes handicapées accède à la tarification groupe. Ce groupe pourra bénéficier d'une gratuité adulte pour l'accompagnateur par tranche de 5 personnes en situation d'handicap payantes. A toutes fins utiles, il est précisé que, s'il s'agit de groupe de 5 personnes en fauteuil roulant, la gratuité est accordée à chaque accompagnateur de personne en fauteuil roulant.

- les autres groupes, pourront bénéficier d'une gratuité adulte par tranche de vingt (20) Billets payants et (ii) des gratuités enfants de moins de 4 ans dans la limite des 20% de l'effectif total réservé, calculé hors chauffeur.

Toute Commande dont le paiement d'acompte n'a pas été réalisé selon l'échéancier spécifié ci-après, est annulée purement et simplement.

3.1 Commande auprès du Centre de Contact

Pour toute réservation, le Client fait une demande de Prestations auprès du Vendeur, à l'adresse suivante : contactgroupe@franceminiature.com. Pour toute Commande, le Client doit préciser dans sa demande, la date ou la période de validité des Billets, le nombre de bénéficiaires, l'adresse d'envoi (postale et e-mail) et ses coordonnées.

3.1.1. Commande de Billets non datés : Le Billet non-daté est valable pour une visite au cours d'une ou plusieurs saisons (maximum la saison en cours + une saison) ou d'une durée spécifique pendant la période d'ouverture du Parc France Miniature. Pour toute Commande des Billets non-datés, le Client doit adresser le bon de commande complété et signé accompagné de la somme totale de la Commande en incluant les frais d'envoi précisés à l'Article 5 ci-dessous, au Centre de Contact. A réception de la Commande, le Vendeur édite la facture correspondante et adresse les Billets avec la facture à l'adresse mail du Client renseignée dans le bon de commande/sa demande mail à réception du paiement complet des billets.

3.1.2. Commande de Billets datés : Pour toute Commande de Billets datés, un acompte de 30% du montant total de la Commande est exigé si la confirmation parvient au Centre de Contact à 60 jours avant la date de visite. Le solde de toute Commande doit être réglé, au plus tard, 21 jours avant la date de visite accompagné des effectifs définitifs du Groupe. A la demande du Client, toute Commande de Billetterie datée peut faire l'objet d'un envoi postal à condition que le montant total de la Commande soit réglé à 100% (en incluant les frais d'envoi mentionnés à l'Article 5) au plus tard 21 jours avant la date de visite.

Toute Commande parvenue au Centre de Contact à moins de 21 jours de la date de visite doit être réglée en totalité. En cas de Commande parvenue au Centre de Contact à moins de 21 jours de la date de visite ou de transmission d'effectifs définitifs à moins de 21 jours de la date de visite, un supplément de deux (2) euros par Billet sera facturé au Client.

3.1.3. Commande de Packages, ateliers, maquettes et visites guidées : Pour toute Commande de Packages, Ateliers Maquettes et Visites guidées la réservation doit être réalisée par écrit à l'adresse suivante : contactgroupe@franceminiature.com, au moins 60 jours avant la date de visite et l'acompte de 30% du montant total de la Commande versé à 60 jours avant la date de visite. Elle n'est ferme que lorsque le Vendeur aura (i) reçu le montant de l'acompte et (ii) validé la disponibilité des différentes prestations auprès de ses partenaires. Le solde de toute Commande doit être réglé, au plus tard, 21 jours avant la date de visite accompagné des effectifs définitifs du Groupe.

3.1.4. Commande de Prestations annexes : Pour toute Commande comportant les Prestations de restauration, la réservation doit être réalisée par écrit au moins 60 jours avant la date de visite et l'acompte de 30% versé à 60 jours avant la date de visite. L'effectif définitif du groupe ainsi que le choix des boissons et des desserts doivent être confirmés auprès du Centre de Contacts du Vendeur, au plus

tard, 21 jours avant la visite en même temps que le paiement du solde. Il est précisé que le choix du menu (1 entrée, 1 plat et 1 dessert parmi plusieurs propositions) est valable pour tout le groupe.

Pour toutes autres Prestations annexes, telles que supports de visite payants, coupon repas, le Client doit adresser le bon de commande complété et signé, accompagné de la somme totale de la Commande en incluant les frais d'envoi précisés à l'Article 5 ci-dessous, au Centre de Contact. Il est précisé que les Supports de visite payants ne peuvent être expédiés avant la visite.

A réception de la Commande, le Vendeur édite la facture correspondante et adresse les supports des Prestations annexes avec la facture à l'adresse du Client renseignée sur le bon de commande. Seules les Commandes réglées à 100% peuvent être envoyées au Client.

ARTICLE 4. PRIX DE PRESTATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1. PRIX DE PRESTATIONS : Les tarifs applicables indiqués sur les supports de communication et brochures sont stipulés en euros et toutes taxes comprises (TTC). De manière générale, et sauf stipulations spécifiques contraires, ne sont pas inclus dans le prix des Prestations, les frais de dossier, les frais personnels et les assurances. Pour toute Commande de Prestations, le prix dans son intégralité doit être versé en euros au moment de la passation de celle-ci. Le Client peut effectuer le paiement d'acompte et du solde au Centre du Contact du Vendeur par carte bancaire à distance, virement ou chèque bancaire.

4.2. FACTURATION : En principe et pour toute Commande, le Vendeur édite la facture et la remet au Client, le jour de la visite, au guichet du Parc France Miniature. Par exception, en cas du paiement différé accordé par France Miniature, la facture est éditée le jour de la visite et adressée au Client par courrier. Le paiement de ladite facture doit intervenir, au plus tard, trente (30) jours à compter de la date de facture.

4.3. RETARD DE PAIEMENT : Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, toute facture non réglée à bonne date par le Client donnera lieu de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture non payée et ce, à compter du jour suivant la date de règlement et jusqu'au règlement effectif et intégral au compte du Vendeur. En outre conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, le Vendeur facturera une indemnité de recouvrement forfaitaire égale à quarante (40) euros.

ARTICLE 5. DÉLIVRANCE DE BILLETS ET DE BONS D'ÉCHANGES

Pour toute Commande de Billets sous forme dématérialisée (E-tickets) ou avec un retrait des Billets au guichet, aucun frais de dossier n'est appliqué. Pour toute Commande avec envoi postal des Billets, les frais d'envoi par courrier suivi d'un montant forfaitaire de vingt-cinq euros (25€) seront appliqués. Il est rappelé que seules les Commandes dont le montant total a été réglé, préalablement, peuvent faire l'objet d'un envoi postal par courrier suivi.

Les Billets sont réputés vendus par le Vendeur au Client au moment de la confirmation de chaque Commande. Le transfert des risques s'opère au moment de la confirmation de la Commande.

ARTICLE 6. MODIFICATION ET ANNULATION DE LA COMMANDE :

6.1. Du fait du Client

6.1.1. Modifications : Toute demande de modification ou d'annulation d'une Commande doit être notifiée par écrit au Centre de Contact par courriel électronique de préférence : contactgroupe@franceminiature.com ou par envoi postal à l'adresse suivante : FRANCE MINIATURE, Centre de Contact, 25 route du Mesnil, 78 990 Elancourt.

Toute demande de modification portant sur les Visites guidées, Packages et Ateliers maquettes ne peut être prise en compte que sous réserve de la disponibilité des prestataires et de la capacité d'accueil de France Miniature. Cependant aucune modification portant sur ces Prestations et visant à diminuer le nombre de personnes au-deçà du nombre minimal fixé à vingt (20) personnes ne peut être acceptée.

Si la demande de Billets visant à augmenter le nombre de Billets parvient au Centre de Contact plus de 21 jours avant la date de visite du Groupe, le tarif de la Commande initiale sera appliqué aux Billets supplémentaires. Cependant, si cette même demande parvient au Centre de Contact 21 jours ou moins avant la date de visite, lesdits Billets supplémentaires seront facturés au tarif de la Commande initiale augmenté de deux euros (2€) par Billet.

Toute demande de modification, visant à diminuer l'effectif en deçà de vingt (20) Billets, prise en compte par le Vendeur entraîne :

- i. L'application du tarif individuel en vigueur aux Billets restants,
- ii. L'annulation des gratuités accordées.
- iii. La facturation des Packages, visites guidées, ateliers maquette et/ou toutes Prestations Annexes réservés dans la Commande initiale pour un nombre minimum de vingt (20) personnes

Le paiement du complément de prix doit être réalisé par le Client au moment de la modification.

Sous réserve de ce qui précède et des disponibilités, sont modifiables, sans frais, toutes les Commandes dont la demande de modification a été notifiée au Centre de Contact entre 30 et 22 jours avant la date de la visite.

Aucune modification ne pourra être apportée à la Commande de Prestations annexes telles que définies à l'article 3.1.4 à moins de 21 jours avant la date de la visite.

6.1.2 : Annulations : Le Client peut annuler partiellement ou totalement les Billets datés selon les modalités ci-après. Lorsque la demande d'annulation parvient au Centre de Contact :

- plus de 60 jours avant la date de visite, aucune indemnité d'annulation ne sera appliquée au Client,
- entre 60 et 21 jours avant la date de visite, le montant de l'acompte versé de 30% sera conservé,
- à moins de 21 jours de la date de visite, le montant total de la Commande sera facturé.

Il est précisé que les Commande de Packages, ateliers maquette ou encore les visites guidées ou Prestations annexes ne sont ni modifiables ni annulables.

6.2. Du fait du Vendeur : Dans l'hypothèse où le Vendeur est contraint d'annuler ou de modifier un élément essentiel de la Commande réalisée par le Client, ce dernier dispose d'un droit de refuser la modification proposée et d'obtenir le remboursement intégral du prix de la Commande concernée. Le Vendeur ne sera pas tenu responsable de tout dommage qui pourrait résulter de cette modification ou annulation.

ARTICLE 7. REPRISE DES INVENDUS :

Le Client peut bénéficier d'une reprise partielle des Billets non-datés, expirés et non-consommés à condition de les renvoyer au Centre de Contact par lettre recommandée et **dans les trente (30) jours suivant la fin de leur période de validité**. Il est précisé que la reprise partielle des Billets non-datés est effectuée uniquement sous forme d'un avoir dont le montant maximal ne peut être supérieur à 25 % du montant total des Billets retournés. Le Client peut également bénéficier d'une reprise partielle des Billets datés édités par le Vendeur et non consommés par le Client à condition de les renvoyer au Centre de Contact par lettre recommandée et dans les quinze (15) jours suivant la date de leur validité. La reprise partielle des Billets datés est effectuée sous forme d'un avoir à hauteur de dix pour cent (10%) du montant totale de la Commande initiale. L'avoir est valable pendant un (1) an à compter de la date de son émission. Il ne peut faire objet d'aucun remboursement, même partiel.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ :

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des Prestations commandées dans les conditions édictées dans les présentes CGV.

Le Vendeur est seul habilité à déterminer les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc France Miniature, en fonction de ses besoins et/ou contraintes et décide seul (i) du calendrier d'ouverture et des horaires d'ouverture au public du Parc France Miniature; (ii) des services et attractions qu'il propose ainsi que de leurs conditions d'utilisation ; (iii) des tarifs et des modalités de vente des Prestations qu'il propose au public au sein du Parc France Miniature; (iv) du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements; (v) de la mise en œuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens du Parc France Miniature.

Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie du Parc France Miniature, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements du Parc France Miniature ou encore en cas de force majeure contraignant le Vendeur à la fermeture totale ou partielle du Parc France Miniature.

Le Vendeur a mis en place un règlement intérieur à l'attention des Clients et accessible [ICI](#). Les Clients et leurs invités et/ou Participants et/ou Bénéficiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur applicable aux différents espaces du parc du Vendeur. En cas de non-respect, le Vendeur sera en droit de sortir le Client de la zone du Parc.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE :

Dans le cas où l'exécution des obligations incombant au Vendeur serait retardée ou empêchée, en tout ou en partie, du fait de la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, le Vendeur en informera le Client par tout moyen. En cas de force majeure, les obligations du Vendeur sont automatiquement suspendues sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toutefois, le Vendeur peut proposer au Client une autre date de consommation des Prestations commandées et impactées par le cas de force majeure.

ARTICLE 10. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL :

La société Compagnie des Alpes (RCS Paris 349 577 908) et France MINIATURE (filiale de la Compagnie des Alpes) mettent en œuvre, en qualité de co-responsables de traitement, des traitements de données personnelles dans le cadre de la commercialisation et de l'exploitation des produits et services du Parc France MINIATURE.

Ces traitements sont décrits dans la politique relative à la protection des données personnelles <https://www.franceminiature.fr/fr/mentions-legales-dossier/politique-de-protection-des-donnees-personnelles> disponible sur notre site internet, ainsi qu'à l'accueil du Parc France MINIATURE.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression que vous pouvez exercer en contactant notre délégué à la protection des données via ce formulaire https://datalegaldrive.com/ed/exercer/formulaire_exercice/franceminiature ou à privacy@franceminiature.com, ou encore par voie postale à l'adresse France MINIATURE Service Protection des données personnelles 25 Route du Mesnil à Elancourt (78 990), France.

ARTICLE 11. LITIGES :

Toute Commande des Prestations effectuée par le Client en application des présentes CGV est soumise au droit français. En cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGV, les Parties s'efforceront à résoudre leur litige à l'amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté, par la partie la plus diligente devant le tribunal français territorialement compétent du ressort de la Cour d'Appel de Versailles.